

**CONSEIL DE PARIS
SEANCE DES 12, 13 ET 14 DECEMBRE 2016**

Amendement au vœu relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de Police *déposé par Pascal Julien et les élu-es du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Sur proposition de l'exécutif, et en conservant l'ensemble des considérants qui motivent ce vœu, les attendus de celui-ci sont modifiés et il en résulte, que :

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- *Le budget spécial de la Préfecture de police fasse l'objet d'un suivi renforcé de sa programmation et de son exécution à travers un dispositif de suivi budgétaire mensuel, sous la responsabilité conjointe du Secrétaire général de la Préfecture de police et de Secrétaire général de la Ville de Paris ;*
- *Ce suivi donne lieu à une restitution synthétique semestrielle, à l'appui de documents de synthèse conçus sur le modèle de ceux transmis aux élus en amont de la CCGB pour étudier le budget de la brigade des sapeurs pompiers, et à un échange dans le cadre d'une commission d'élus du Conseil de Paris regroupant les élus de la 1^{ère} et de la 3^{ème} commissions ».*

Chassat